



TOUR DE L'AVENIR 2022 - Note d'information du 22 Avril

PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT

COMPÉTITION

Alpes Vélo organisera, avec le soutien d'Amaury Sport Organisation (A.S.O.), la **58^{ème} édition du Tour de l'Avenir, du jeudi 18 au dimanche 28 août 2022.**

Sous l'égide de l'Union Cycliste Internationale et de la Fédération Française de Cyclisme, le Tour de l'Avenir accueille chaque année les meilleures nations du cyclisme et est considéré comme l'épreuve internationale de référence pour les jeunes coureurs de moins de 23 ans. **Elle rassemble 26 équipes de 6 coureurs, soit 156 coureurs et 200 accompagnateurs.**

Eurosport est le diffuseur de l'épreuve avec un résumé ou un direct de chaque étape, diffusé dans 125 pays.

LES ÉTAPES

Date	Étape	Départ	Arrivée	KM	Départements traversés
Jeudi 18 août	Prélude	La Roche-sur-Yon		4 km	Vendée (85)
Vendredi 19 août	1 ^{ère}	La Roche-sur-Yon Agglomération		121,6 km	Vendée (85)
Samedi 20 août	2 ^{ème}	Benet	Civray	152,8 km	Vendée (85) - Deux-Sèvres (79) - Vienne (86)
Dimanche 21 août	3 ^{ème}	Civray	La Trimouille - CC Vienne et Gartempe	153,7 km	Vienne (86)
Lundi 22 août	4 ^{ème}	Sainte-Sévère-sur-Indre	Chaillac	142,8 km	Indre (36)
Mardi 23 août	5 ^{ème}	Gueugnon	Saint-Vallier	27,9 km	Saône-et-Loire (71)
Mercredi 24 août	6 ^{ème}	Saint-Amour - CC Porte du Jura	Oyonnax	123 km	Jura (39) - Ain (01)
Jeudi 25 août	Journée de repos	Thonon-les-Bains			Haute-Savoie (74)
Vendredi 26 août	7 ^{ème}	Thonon-les-Bains	Saint Francois Longchamp	177 km	Haute-Savoie (74) - Savoie (73)
Samedi 27 août	8 ^{ème}	Ugine	La Toussuire	100 km	Savoie (73)

Dimanche 28 août	9 ^{ème}	Bessans	Villaroger - CC Haute Tarentaise	134 km	Savoie (73)
---------------------	------------------	---------	--	-----------	-------------

REGIME ADMINISTRATIF

La course bénéficie de **l'usage exclusif temporaire de la voie publique**, selon le dispositif de « bulle exclusive » mise en place par la Gendarmerie Nationale et matérialisée à l'avant par le passage du véhicule ouvreuse (identifié « voiture-pilote ») et se terminant à l'arrière de la course après le passage du véhicule balai (identifié « fin de course »)

Le franchissement des voies peut cependant être autorisé et effectué sous le contrôle des agents des services chargés de la surveillance de la circulation, durant la période d'interdiction temporaire du trafic routier.

Les véhicules justifiant d'une urgence particulière (activité médicale, services publics et notamment les véhicules de lutte contre l'incendie et les véhicules de secours) pourront être autorisés à entrer dans la bulle sous réserve d'être accompagnés d'une escorte motorisée de la police ou de la gendarmerie.

SECURITÉ DES CONCURRENTS, DES SPECTATEURS ET DES USAGERS DE LA VOIE PUBLIQUE

L'épreuve bénéficie de la mise à disposition d'un important service d'ordre mis en place par la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale, selon les termes de la convention signée entre l'organisateur et le Ministère de l'Intérieur.

L'organisateur assure le règlement des services effectués par les forces de l'ordre conformément à la convention signée avec le Ministère de l'Intérieur.

L'encadrement de la compétition est assuré par une escorte de la Garde Républicaine de la Gendarmerie Nationale composée de 24 motards, en liaison permanente avec les organisateurs.

En appui des forces de l'ordre, des signaleurs sont positionnés par l'organisateur en coordination avec les communes traversées.

Étapes en ligne

Départ de l'étape

- Le plan de protection et le plan de circulation spécifique au départ de chaque étape seront définis par l'organisateur et la ville-étape, en relation avec les autorités publiques.
- Du lieu de rassemblement (départ fictif) au lieu de départ réel, la course est neutralisée. Les suiveurs de l'échelon course et le peloton sont regroupés et progressent en convoi, encadrés par les motards de la Gendarmerie Nationale et les voitures de direction de l'épreuve. L'emprunt de ce parcours neutralisé ne nécessite pas une fermeture à la circulation supérieure à 10 minutes.

Sur le parcours

Le dispositif mis en place sur l'itinéraire course, du lieu du départ réel jusqu'à l'arrivée, est le suivant :

- Encadrement du peloton par une escorte de la Garde Républicaine de la Gendarmerie Nationale (24 motards).
- **Convention avec la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale pour la sécurisation du parcours par les forces de l'ordre.**

- Il est demandé aux collectivités (Conseil Départemental pour les routes départementales, communes pour les routes communales) de prendre toutes dispositions et arrêtés (circulation, stationnement) afin de limiter tout problème lié à la cohabitation entre l'épreuve sportive et les usagers lors du passage de la course, notamment :
 - Interdiction de stationnement sur les voies empruntées par la course
 - Mise en place de déviations si nécessaire
 - Mise en place de signaleurs (en coordination avec l'organisateur)
 - Pose de barrières aux intersections

Arrivée de l'étape

- Sur le site d'arrivée, la route d'arrivée (soit environ 400m avant et 200m après la ligne d'arrivée) doit être disponible dès le matin à 8h00, pour le montage du site, et jusqu'au terme de la manifestation.
- Le plan de protection et le plan de circulation spécifique à l'arrivée de chaque étape seront définis par l'organisateur et la ville-étape, en relation avec les autorités publiques.

Prélude à La Roche-sur-Yon

- La caravane publicitaire part 15 minutes avant la présentation de la 1^{ère} équipe
- Les équipes s'élancent toutes les minutes et en plusieurs vagues (départ 1^{ère} équipe : 19h10 / Arrivée dernier équipe : 20h57)
- Chaque coureur est précédé d'un motard qui assure sa protection.
- La route de la course doit être interdite à tout véhicule non-accrédité à 17h30.

5^{ème} étape contre-la-montre par équipe entre Gueugnon et Saint-Vallier

- La caravane publicitaire part 45 minutes avant la première équipe.
- Les équipes s'élancent toutes les 3 minutes (départ 1^{ère} équipe : 14h30 / arrivée dernière équipe : 16h20).
- Chaque équipe est précédée d'un motard de la Gendarmerie Nationale qui assure sa protection.
- La route de la course doit être interdite à tout véhicule non-accrédité, au plus tard 1h avant le départ de la première équipe et jusqu'à l'arrivée de la dernière équipe.

COMMUNICATION ENTRE L'ORGANISATION ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES

Tout contact avec l'organisateur pendant la course se fait par relation téléphonique, via le numéro PC COURSE (*précisé ultérieurement*).

DISPOSITIF MÉDICAL

L'organisateur possède son propre service médical qui assure la couverture de la compétition. Il est constitué de :

- 2 médecins en contact avec les secours publics et les hôpitaux territoriaux
- 1 infirmier(e)
- 3 ambulances équipées du matériel de première urgence.

Pour le public, les secours sont assurés par les services traditionnels (S.D.I.S.)

En outre, il est demandé, par convention, à chaque ville-étape de mettre en place un Dispositif de Premier Secours sur les sites départ et arrivée. Une attestation de présence sera à fournir par la ville-étape à l'organisateur, avant le 1^{er} juin 2022.

CARAVANE PUBLICITAIRE

La caravane publicitaire (15 à 20 véhicules environ) est placée sous l'autorité d'un chef de caravane qui régule l'avancée du convoi en fonction de la situation de la course. Elle emprunte le parcours environ 30 minutes avant la course. La caravane publicitaire doit impérativement se conformer au Code de la route et circule donc hors-dispositif décrit précédemment.

FLÉCHAGE ET SIGNALÉTIQUE

Une équipe de l'organisation est chargée du fléchage et de la signalisation propre à l'épreuve. Le fléchage de l'itinéraire course est assuré, le matin de l'étape, par le personnel de l'organisation qui installe le fléchage et les divers panneaux d'information sportive, tels que le kilométrage, ravitaillement, sprint, sommet de col, rond-point, rétrécissement, etc... Cette signalétique est récupérée aussitôt après le passage de la course par une autre équipe de l'organisation.

Les éléments techniques de fléchage dans les villes de départ et d'arrivée (pour accès au site depuis les différentes entrées de ville) sont fournis, une semaine avant l'épreuve, par l'organisation aux services techniques de la ville qui en assurent la pose (la veille de l'étape) et l'enlèvement.

Toutes autres poses de matériels de signalétique (banderoles publicitaires, structures gonflables,..) sont du ressort de l'organisation qui pourra éventuellement les déléguer à ses partenaires. La dépose et la récupération de ces dits matériels relève de la compétence de l'organisation et de ses partenaires.

BARRIÈRES

La fourniture et la pose des barrières de sécurité est de la responsabilité de l'organisateur et de la ville-étape. Le plan de pose de barrières sera conjointement établi par le responsable de l'organisation et le représentant de la ville-étape.

ENVIRONNEMENT

Le Tour de l'Avenir a développé un plan de respect de l'environnement, en particulier par la mise en place de zones de déchets sur le parcours de la course. L'évaluation des incidences Natura 2000, sera transmise à chaque préfecture concernée au plus tard 6 semaines avant l'épreuve.

ASSURANCES

L'organisation contracte une assurance R.C. et une police « tous risques » pour l'ensemble de la flotte automobile et motocycliste ainsi que pour couvrir les personnels et matériels de la Gendarmerie Nationale et de la Police Nationale.

IDENTIFICATION DES PERSONNES

Toutes les personnes présentes sur l'épreuve sont tenues de porter, de manière apparente, le badge d'accréditation remis par l'organisation. Ce badge détermine, pour chacune d'entre elles, les zones d'accès.

IDENTIFICATION DES VÉHICULES

Les véhicules sont équipés d'un bandeau d'accréditation - apposé sur le haut du pare-brise - qui leur donne accès au parcours et aux sites départ/arrivée.

Différentes couleurs les distinguent :

**Véhicules autorisés sur le parcours
DANS LA BULLE COURSE**

Jaune (Officiel)

Vert (Médias)

**Véhicules autorisés sur le parcours
HORS DE LA BULLE COURSE**

Rose (Caravane Publicitaire)

Bleu (Organisation)

RADIO COMMUNICATION

L'organisation possède son propre réseau de communication au sein de la course. Tous les véhicules évoluant à l'échelon course sont équipés d'un récepteur recevant sur la fréquence Radio-Tour.

CONTACTS ORGANISATION

Bureaux et adresse postale :

ALPES VÉLO

3 boulevard John Kennedy

01000 BOURG-EN-BRESSE

Siège social :

ALPES VELO

16 rue Bernard Moutardier

74500 EVIAN-LES-BAINS

Directeur de l'organisation :

Philippe COLLIOU

Tél : +33 (0)6 08 83 49 44

philippe.colliou@tourdelavenir.com

Commissaire Général :

Ludovic POIGNANT

Tél : + 33 (0)6 32 08 83 14

ludovic.poignant@alpesvelo.com

Coordinateur Sport - Sécurité :

Félix GRIFFON

Tél : + 33 (0)7 87 06 67 54

securite@tourdelavenir.com

Référents Signaleurs/communes traversées :

Félix GRIFFON (pour le prélude et étape 1)

Tél : +33 (0)7 87 06 67 54

securite@tourdelavenir.com

Denis CLÉMENT (pour les étapes 2 à 4)

Tél : +33 (0)6 80 01 57 40

securite@tourdelavenir.com

Ludovic POIGNANT (pour l'étape 5)

Tél : +33 (0)6 32 08 83 14

securite@tourdelavenir.com

Jean-Philippe BONNATY (pour l'étape 6)

Tél : +33 (0)6 75 05 32 19

securite@tourdelavenir.com

Roland BOLLINGER (pour les étapes 7 à 9)

Tél : +33 (0)6 26 49 04 82

securite@tourdelavenir.com

Responsable Communication

Guillaume BRAVARD

Tél : +33 (0)6 13 55 25 96

communication@tourdelavenir.com

PC COURSE pendant l'épreuve : *précisé ultérieurement*